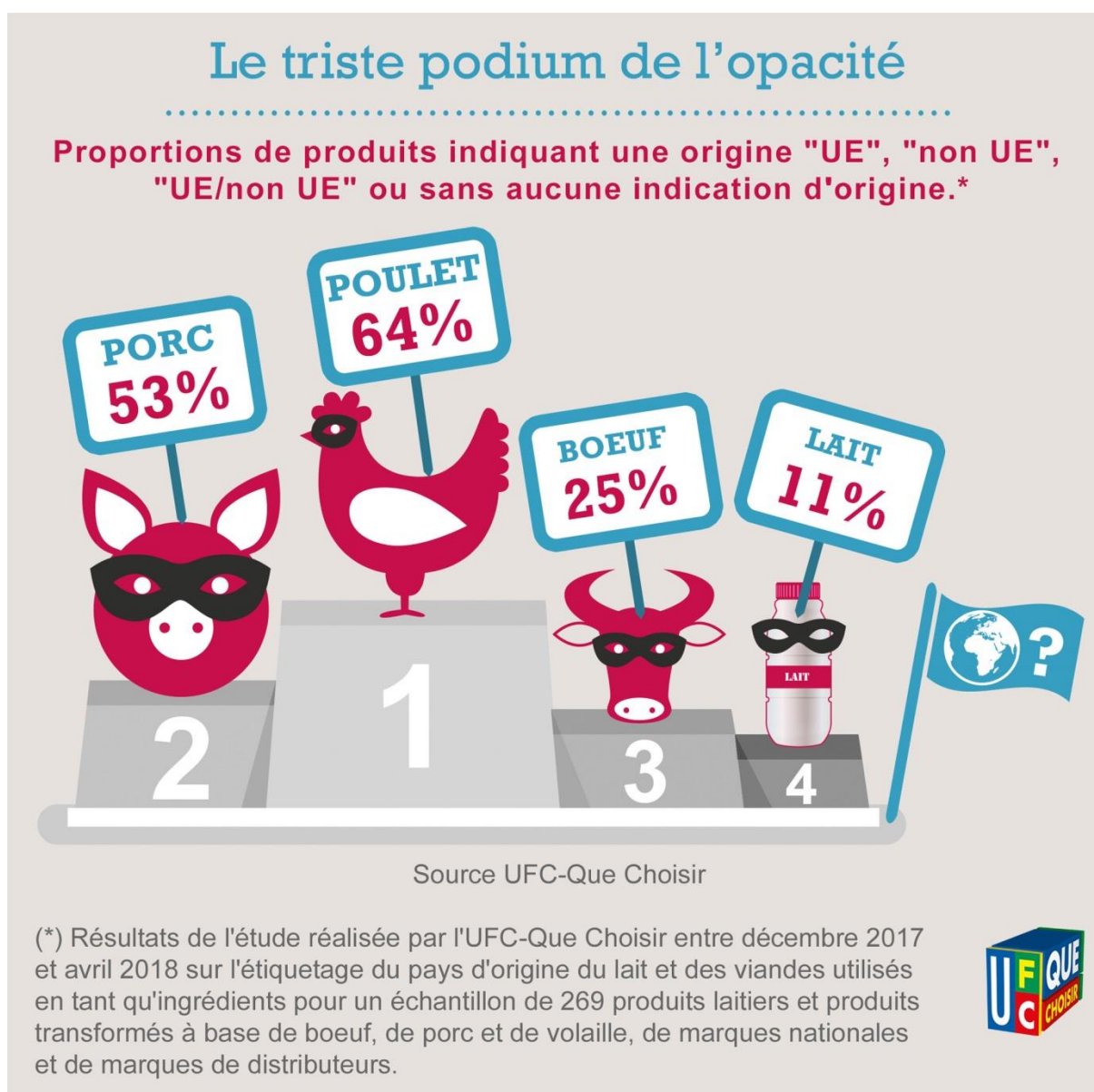


COMMUNIQUÉ DE PRESSE

**Origine de la viande et du lait dans les aliments transformés :
Viandes de porc et de volaille, des origines encore trop secrètes !**

A mi-parcours de l'expérimentation pour deux ans de l'obligation d'étiquetage de l'origine des viandes et du lait dans les aliments transformés obtenue de haute lutte par l'UFC-Que Choisir, l'Association [publie les résultats mitigés de l'enquête sur 269 produits](#). Au vu de l'impact positif de cette obligation d'étiquetage sur l'information des consommateurs, tout en constatant certaines dérives, l'UFC-Que Choisir demande aux Pouvoirs Publics de pérenniser cette mesure en encadrant plus strictement les mentions vagues (origine « UE », « non UE », voire « UE/non UE » !).





UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 26/04/2018

Si l'indication d'origine est obligatoire pour les aliments bruts tels que les fruits, les légumes ou la viande, elle n'était en revanche pas exigée jusqu'à présent pour les produits transformés, alors même que ceux-ci constituent la plus grande partie de notre alimentation. Or cette opacité menace directement la traçabilité des filières alimentaires, comme l'a illustré en 2013 le scandale de la présence de viande de cheval dans les lasagnes et autres plats préparés.

Alors que la Commission européenne a autorisé la France à rendre obligatoire la transparence sur l'origine du lait et des viandes dans les produits transformés, l'UFC-Que Choisir a voulu mesurer l'impact de cette mesure sur un échantillon de 269 produits d'alimentation courante à base de lait, de viande de bœuf, de porc et de volaille¹. Les résultats de notre enquête montrent une mise en œuvre en demi-teinte de l'obligation d'étiquetage :

- **25 % de transparence en plus grâce à l'obligation réglementaire ...**

La comparaison avec la [précédente enquête de l'UFC-Que Choisir réalisée lorsque l'indication d'origine était encore volontaire](#), montre que le caractère obligatoire de la mesure a fait progresser de 25 % la mention du pays d'origine sur les produits à base de viande, qui atteint maintenant 58 %.

- **... mais l'opacité persiste sur 39 % des viandes du fait des mentions d'origines « UE » et « non UE » :**

Si, par rapport à l'enquête précédente, les produits sans mention d'origine ont quasiment disparu, c'est que certains industriels ont préféré les mentions beaucoup plus vagues « *origine UE* » ou « *origine non UE* », qui autorisent à passer sous silence la provenance précise de leurs ingrédients. Ces pratiques sont notamment relevées sur près d'un produit sur deux dans le cas de la viande de porc et sur pratiquement les deux tiers des produits à base de volaille !

¹ Enquête réalisée entre décembre 2017 et avril 2018, sur un échantillon de 269 produits alimentaires à base de lait, de viande bovine, de porc et de volaille.

Les marques et la transparence

Part des produits indiquant l'origine du lait et de la viande*

Marques nationales et de distributeurs



(1) Groupe Sodialal (2) Groupe Lactalis (3) Groupe Nestlé

Source UFC-Que Choisir

(*) Résultats de l'étude réalisée par l'UFC-Que Choisir entre décembre 2017 et avril 2018 sur l'étiquetage du pays d'origine du lait et des viandes utilisés en tant qu'ingrédients pour un échantillon de 269 produits laitiers et produits transformés à base de boeuf, de porc et de volaille, de marques nationales et de marques de distributeurs.



UFC-QUE CHOISIR
233 bd Voltaire
75555 PARIS CEDEX 11

Le 26/04/2018

- **Trop compliqué l'étiquetage ? Halte aux faux arguments des industriels.**

Certains fabricants rechignent à indiquer le pays d'origine au motif que cette mesure serait trop complexe. Mais l'analyse des pratiques entre marques et enseignes concurrentes montre que ce choix n'est pas motivé par des raisons techniques, mais au contraire par des politiques d'approvisionnement et d'information propres à chaque entreprise. Par exemple pour les plats préparés, alors que la mention du pays d'origine n'est présente sur aucun des 9 produits William Saurin de notre échantillon, elle est en revanche indiquée sur 9 des 12 plats similaires trouvés chez Carrefour, Intermarché et Système U. Au rayon charcuterie, alors que Carrefour, Intermarché et Système U sont en capacité d'indiquer le pays d'origine pour 12 produits sur 14, chez Herta au contraire, 8 des 9 produits examinés se contentent de la mention « *origine UE* » ! Mais la palme de l'information la plus vague est décernée haut la main à 9 produits de marques distributeurs Auchan, Casino et Leader Price portant la mention « *UE/non UE* » signifiant par-là que leurs ingrédients sont d'origine ... mondiale !

- **La transparence en sursis ?**

Loin d'être définitive, l'autorisation que la Commission Européenne a donnée à la France pour tester l'obligation d'étiquetage s'achève à la fin de l'année et son maintien dépendra de l'évaluation qui en sera faite. Compte tenu des réels avantages pour les consommateurs de cette mesure (transparence et qualité sanitaire résultant de la stabilisation des approvisionnements), il nous apparaît indispensable que la Commission accepte sa pérennisation.

Au vu de l'impact positif de l'obligation d'étiqueter l'origine et constatant la nécessité d'en empêcher tout contournement par un abus des mentions trop floues, l'UFC-Que Choisir demande la pérennisation de cette obligation d'étiquetage, en réservant les indications « *Origine UE* » et « *Origine non UE* » à un nombre limité de cas où la forte variabilité des approvisionnements est démontrée.